



TROISIEME REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DU FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX A MADAGASCAR

Procès verbal

Date : 08 février 2016 - 14h30 à 16h00

Lieu : Salle de réunion du Ministère de l'Economie et de la Planification

Objet : Troisième réunion du Comité de Pilotage du Fonds pour la Consolidation de la Paix à Madagascar ; lancement de la phase 1 de la programmation du FCP et validation de la méthodologie et des documents cadre y afférents.

I. PRESENTS

Voir annexe 1

II. ORDRE DU JOUR

L'agenda de la réunion portait sur trois (03) points, à savoir : (i) état de lieux du processus du FCP à Madagascar ; (ii) la révision des documents cadre et d'orientation pour l'appel à Notes Conceptuelles ;(iii) le lancement de la première phase de la programmation du FCP à Madagascar.

III. DISCUSSION ET DEROULEMENT DE LA REUNION

Mr le Ministre de l'Economie et de la Planification en sa qualité de co-président du Comité de Pilotage (CdP), a ouvert la réunion en informant les participants des récents développements pertinents de la coopération de Madagascar avec certains partenaires techniques et financiers, dont la sélection de Madagascar par la Banque Mondiale pour bénéficier de sa facilité IDA « Turnaround Facility » il a souligné également les étapes franchies dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie de mobilisation de ressources pour le Plan National de Développement.

Pour sa part, Mr le Coordonnateur Résident a.i du système des Nations Unies, a rappelé l'agenda et les objectifs de la réunion. Il a également souligné la nécessité de définir les critères de sélection des projets et aussi de définir les échéances relatives à cette première phase de programmation du FCP dans la grande Ile.

Le Directeur Général de l'Appui au Développement et point focal du FCP auprès du MEP a également introduit la séance de travail en rappelant brièvement les étapes franchies pour la mobilisation de fonds et a rappelé les axes prioritaires du PPCP autour desquels les projets devaient s'articuler.

1. Etat des lieux du processus de programmation du FCP à Madagascar

Sur ce point, la coordinatrice du Secrétariat Technique a rappelé que des consultations ont été menées l'année dernière pour identifier les domaines prioritaires contenus dans le PPCP, qui a été validé sur la base d'un montant de 10 millions USD pour les projets et 1,5 millions USD pour le fonctionnement et activités du Secrétariat Technique. Elle a également précisé que :

- (1) Le Comité de Pilotage (CdP) joue le rôle de contrôle de la politique et de l'orientation stratégique du FCP à Madagascar.
- (2) Selon les dispositions des Nations Unies, le Fonds est directement accessible par les agences des Nations Unies ainsi que l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) - les RUNOs (*Recipient UN Organisations*). Cependant, ces entités récipiendaires sont encouragées à travailler en collaboration avec les organisations de la société civile, des ONG (I) et des partenaires gouvernementaux.
- (3) Le processus de sélection des projets se fera d'une manière compétitive, avec un appel à soumission de propositions de projets (Notes Conceptuelles) et leur évaluation par un organe consultatif et neutre.
- (4) La phase de programmation des fonds devait être complétée avant la mi-juin 2016, pour être en accord avec les dispositions du Fonds.

Concernant le **processus**, la coordinatrice du Secrétariat Technique a passé en revue les différentes étapes prévues. Les documents d'orientation avaient déjà été partagés avec le CdP au préalable, pour commentaires. Il a été proposé et accepté à ce qu'après la validation des documents d'orientation mentionnés, le CdP (via le secrétariat technique), invite les Agences des Nations Unies et l'OIM à soumettre les Notes Conceptuelles pour les domaines 1 et 2 du Pla Prioritaire. Un délai de quatre semaines est laissé pour cette soumission. Les NC sont par la suite évaluées par un Comité technique Comité Technique Consultatif *ad-hoc* par pilier traité.

Un point particulier a été émis au niveau de la composition des **comités techniques consultatifs** *ad-hoc*. Après discussion, il a été convenu que le Comité Technique Consultatif soit composé de : (02) membres du gouvernement, (02) représentants des bailleurs des fonds, (02) experts nationaux sur la question traitée (ceux-ci peuvent être des académiciens, universitaires, chercheurs), la Coordinatrice du Secrétariat Technique, le point focal du MEP ainsi que le point focal du bureau d'appui à la consolidation de la paix de New York. Il a été sciemment exclu à ce qu'une agence onusienne en fasse partie, pour des questions de conflits d'intérêt. Le comité de pilotage a décidé également à ce que l'appel à Notes Conceptuelles pour le domaine géographique 3 du PPCP se fasse dans une seconde phase, une fois que le CdP aura plus de clarté sur les activités prévues dans le domaine 1 et 2.

La Représentante de l'Union Africaine a demandé si la **limitation d'accès direct aux Fonds aux seules agences onusiennes** fait partie des règlements spécifiques des Nations Unies.

Le Point focal national a réitéré cette requête déjà évoquée par les représentants des forces de l'ordre et sécuritaires dans le cadre de CTO RSS. En effet, par crainte de divulgation des informations qualifiées de « secret défense », des représentants des forces de maintien de l'ordre demandent la possibilité de présenter directement leur plan de travail au Comité (technique et pilotage) et exécute directement leurs activités, après approbation du Comité.

Le Secrétariat a mentionné que cette obligation fait partie des dispositions prises par l'Assemblée Générale des Nations Unies lors de la création du Fonds en 2005¹, qui est un Fonds du Secrétaire Général des Nations Unies, dédié à renforcer les actions de l'ONU, et ceci est également dû à une question de responsabilité fiduciaire. Cependant, il a été noté que cette règle s'applique seulement au financement direct et que, indirectement, des partenaires des OSCs, et d'autres institutions (ONG, etc.) peuvent recevoir des fonds du FCP, à travers une agence onusienne éligible. Ensuite, le représentant de la Plateforme Nationale des Organisations de la Société Civile a demandé une confirmation sur le fait que les membres des OSCs ne peuvent pas proposer directement des projets au comité de pilotage. Il a été précisé que les agences onusiennes sont invitées à approcher des organisations de la société civile et les ONG/I, et que les deux entités doivent travailler en collaboration pour développer ensemble des actions innovantes dans le cadre des projets

Le Secrétariat a également mentionné que les frais de gestion ne peuvent dépasser 20% max du budget pour les agences, et que minimum 80% sont exclusivement consacrés aux activités.

Le représentant de l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique, dans une optique d'efficience et d'efficacité, a demandé également une précision sur le nombre de Notes Conceptuelles que les agences ont le droit de soumettre. Le CdP a indiqué que, selon les paramètres des NC, une agence/organisation onusienne n'a le droit de soumettre qu'une seule Note par résultat spécifique d'un domaine prioritaire (quitte à en proposer plusieurs notes par domaine, du moment où des résultats différents d'un même domaine sont visés).

2. La révision des documents cadre et d'orientation pour l'appel à Notes Conceptuelles

Monsieur le Ministre de l'Economie et de la Planification a invité l'assistance à étudier en détail les divers documents proposés pour commentaires.

A ce niveau, le Ministre a partagé ses préoccupations en ce qui concerne la théorie de changement, notamment les critères et indicateurs utilisés pour mesurer les changements en général visés par le PPCP et en particulier les outils de mesure à employer pour le domaine de la gouvernance par exemple pour la restauration de l'Etat de droit. Il a noté au passage que le pays ne dispose ni de système national ni de critères développés au niveau national pour la bonne gouvernance par exemple. En outre, il a souligné la nécessité de déterminer des

¹Nota bene : pour plus d'informations, référence est faite à S/RES/1645 (2005) du Conseil de Sécurité, et à A/RES/60/180 (2005) de l'Assemblée générale des Nations Unies.

indicateurs précis et clairs mais surtout qui sont en phase avec le contexte national. L'exemple de l'*Indice de Perception sur la Corruption* a été évoqué pour mieux évaluer l'impact des projets.

La coordinatrice du Secrétariat Technique a expliqué que des indicateurs aussi bien quantitatifs que qualitatifs ont été élaborés au niveau des résultats stratégiques du PPCP. A cet effet, les indicateurs qualitatifs seront privilégiés et approfondis par rapport aux moteurs et amplificateurs de conflit. Par la même occasion, la coordinatrice du Secrétariat Technique a informé le comité de pilotage à propos du recrutement de la chargée de Suivi-évaluation du Secrétariat qui va coordonner l'élaboration d'un plan de Suivi-évaluation. Il sera également demandé aux agences des Nations Unies récipiendaires de ces fonds de se fixer sur les indicateurs élaborés dans le cadre de résultat du PPCP. Pour mieux approfondir cette question se rapportant aux indicateurs, le secrétariat technique va également s'assurer de la cohérence effective avec le Système National Intégré de Suivi et Evaluation (SNISE) du Programme National de Développement. Monsieur le ministre a également indiqué l'existence d'une liste d'experts reconnus par les UN pour la lutte contre la corruption (pour la constitution du Comité Technique Consultatif).

Concernant le critère 3.b (la présence de la RUNO dans la zone ciblée), la Représentante de l'Union Africaine a demandé s'il s'agissait d'une exigence ou d'une indication. Sur ce point, elle a suggéré à ce que l'accent soit mis sur l'implication des habitants de la zone cible ou les zones cibles et des OSCs qui y travaillent, afin d'atteindre les résultats voulus dans le Plan prioritaire. Le secrétariat technique a précisé qu'il s'agit d'une indication mais aussi d'une orientation pour faire valoir le caractère catalytique du fonds.

La Représentante de l'Union Africaine a aussi tenu à confirmer que son Institution souhaite vivement être associée aux discussions relatives à la RSS. Amb Youssouf a tenu à rappeler que la Primature continue à avoir le leadership sur les questions de la RSS, et elle a enjoint les parties onusiennes à s'y conformer. Elle a également indiqué que l'UA souhaite continuer à travailler étroitement avec les autres partenaires sur cette question. De son côté, la coordinatrice du Secrétariat Technique a réaffirmé l'engagement du FCP à continuer la coopération très étroite et complémentarité avec les activités déjà mises en œuvre par l'UA.

En outre, le Coordinateur Résident a.i a aussi renforcé la position tenue par la famille onusienne sur l'importance d'un partenariat effectif entre les Nations Unies et les parties nationales dans le développement et la mise en œuvre des projets.

3. Lancement de la première phase de la programmation du FCP à Madagascar.

Le comité de pilotage a été informé que cette phase n'est autre que l'envoi officiel de l'appel à Notes Conceptuelles vers les Nations Unies suivant le feu vert issu de la réunion de comité de pilotage de ce jour.

Conclusion

Aux termes de sa réunion en date du 8 février 2016, le comité de pilotage a pris les décisions suivantes :

1. La constitution de Comités Techniques Consultatifs *ad-hoc* composés de 10 personnes au maximum, dont la sélection se fera comme suit : dont de 2 membres du Gouvernement, 2 PTF, 2 Experts nationaux sur les questions, le point focal du MEP, la

coordinatrice du Secrétariat Technique du FCP, et le point Focal du Bureau d'appui à la consolidation de la paix à NY

La nomination des membres se fera comme suit :

- 2 membres du gouvernement venant des ministères clés de tutelle (selon le domaine) : proposés par le Gouvernement (via le MEP) ;
- 2 PTF : à être identifiés dans le GDS (via le Secrétariat technique) ;
- 2 experts nationaux : les propositions seront envoyées de manière anonyme au Secrétariat, qui proposera la liste consolidée au CdP pour vote ;
- Le point focal du MEP, la coordinatrice du Secrétariat Technique, et le point focal Madagascar du Bureau du PBSO à NY seront nommés d'office.

Le Comité Technique Consultatif disposera de 5 à 7 jours pour évaluer les Notes Conceptuelles et donner ses recommandations pour la suite du processus.

2. Les documents et canevas d'orientation pour l'appel à Notes Conceptuelles présentés lors de cette réunion (canevas pour les notes conceptuelles, critères d'évaluation et paramètres de soumission) sont validés sous réserve de prise en compte des recommandations majeures suivantes :
 - a) Inclure dans les critères d'évaluation la stratégie des RUNOs pour associer activement les habitants et les sociétés civiles présentes dans les zones cibles pour refléter le caractère catalytique des interventions du FCP.
 - b) Inscrire la prise en compte d'une meilleure appropriation des activités des projets par les populations bénéficiaires.
 - c) Tenir en compte les critères d'évaluation nationale pour le suivi-évaluation des projets.

Avant de clore la réunion, le ministre a procédé à la revue de la présence effective de tous les membres du comité de pilotage lors de cette session. Il a recommandé, en conséquence, à ce qu'on puisse faire parvenir le procès-verbal à tous les membres notamment ceux qui n'y étaient pas présents.



**RANDRIANARISON
Nandrasanamahery**

Directeur Général d'Appui au
Développement (Point focal FCP)
Ministère de l'Economie et de la
Planification

 25 FEV. 2016

Oana MIHAI

Coordinatrice du Secrétariat Technique
du FCP à Madagascar
Bureau du Coordonnateur Résident
des Nations Unies à Madagascar